



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le treize mai, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni Salle des Mariages, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 7 mai 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, Mme Zeynep CUBAN, M. Soufiane EL MOUNAFIS

ABSENT / PROCURATIONS:

Mme Elisa LICIDE (donne procuration à Mme Zoé VIGREUX), Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Virgile-Adam BIKINDOU (donne procuration à M. Mouloud MEDJALDI), M. Farid KACHOUR (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à Mme Zeynep CUBAN), M. Jordi LE COINTE (donne procuration à M. Soufiane EL MOUNAFIS)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

SUBVENTION ATTRIBUEE AU CCAS POUR L'ANNEE 2026

Sur proposition de Jean ARSLAN.

La ville accorde chaque année une subvention au CCAS lui permettant de mener à bien ses actions et d'équilibrer son budget, il convient pour l'année 2026 d'en définir son montant.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le CCAS de Montfermeil gère un budget principal,

Considérant que le CCAS a intégré au 1^{er} janvier 2024 les activités du programme de réussite éducative (PRE),

Considérant que la ville accorde chaque année une subvention au CCAS pour lui permettre de mener à bien ses activités qu'il exerce dans les domaines suivants :

- l'aide sociale légale et extra-légale
- les services à la personne comprenant, le portage de repas, la téléassistance, la navette et le service « bibliothèque »

DEL2026_05_100

- les activités et festivités telles que le déjeuner dansant à l'occasion des vœux du Maire aux Seniors, la sortie de juin pour les Seniors, les colis gastronomiques pour les Seniors, les conférences/débats, les thés dansants, les rencontres intergénérationnelles et sorties en petits groupes
- les secours et les services à la population tels que la mutuelle communale

Considérant la nécessité de réajuster la subvention allouée au CCAS, à hauteur de 6 131,32 € en moins par rapport à 2025, sur la base d'une réévaluation des besoins de financement du CCAS et d'une optimisation des dépenses de fonctionnement, tout en garantissant son bon fonctionnement et en tenant compte notamment des dépenses liées au portage de repas à domicile ainsi qu'aux frais de personnel,

Considérant la nécessité de réajuster la subvention allouée au PRE, à hauteur de 52 704,25 € en moins par rapport à 2025, sur la base d'une optimisation des dépenses de fonctionnement et d'une révision des besoins de financement du dispositif,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'accorder une subvention au CCAS, au titre de l'année 2026, de 815 331,24 euros.
2. D'accorder une subvention au CCAS pour le PRE, au titre de l'année 2026 de 72 160,75 euros.

Le Conseil Municipal a voté à la majorité par :

24 POUR

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleyna-Nur CUBAN

5 ABSTENTIONS

M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

6 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Elisa LICIDE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, Mme Laurence RIBEAUCOURT

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LAVALLEZ

Le Maire,
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.